

**De:** Mondor, Sylvie (BAPE)  
**Envoyé:** 2 juillet 2004 08:26  
**À:** dtellier@mtq.gouv.qc.ca  
**Objet:** TR : Contournement de La Tuque

Bonjour Mme Tellier

Voici quelques questions relatives au document déposé traitant des impacts de la bretelle. Une réponse rapide serait appréciée.

- Préciser le Leq pour le tableau 3 Impact sonore du projet du contournement de La Tuque (DA50.1).
- Préciser le niveau sonore et le Leq de la résidence située à l'ouest du lac Panneton : 38,4 dB(A) (DA50.1) ou 38,3 dB(A) (DA55, carte 3) ?
- Préciser les niveaux sonores et le Leq de la résidence située le long du chemin du lac Panneton :
  - niveau actuel : 45 dB(A) (DA55, p. 3-27) ou 43 dB(A) (DA55, carte 3) ?
  - niveau futur : 55 dB(A) (DA55, p. 5-45) ou 60 dB(A) (DA43, p. 5) ?
- Expliquer en quoi consiste le bruit de pointe de 50 à 55 dB(A) (DA55, p. 5-44) : s'agit-il du bruit des freins moteurs ou du bruit de pointe lors du passage d'un camion ? Préciser le Leq ou l'indice statistique.
- Préciser le type d'écran antibruit envisagé (DA55, p. 5.45).
- Préciser l'année des relevés sonore du secteur Acacias : 1995 (DA55, p. 3-27) ou 1998 (DA43, p. 5) ?

Par ailleurs, la commission souhaite le dépôt du document intitulé: " La circulation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal" édition 2003.

Merci et bonne journée.

**Sylvie Mondor agr.**

Analyste  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575 rue St-Amable, bur 2.10  
Québec (Québec)  
G1R -6A6

tel: (418) 643-7447 poste 520  
télec: (418) 643-9474